

Date de la convocation : 15 septembre 2016

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés : RIOUX Chrystelle procuration à COURCIER Valérie
VANCAUWENBERGE Christophe procuration à DELARUE Yoran

Mme Sylvie GAUTHEROT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

M. L. CALVAT arrive à 20 h 07, au cours de l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 06/07/2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2016

Point 2 : Acquisition LACAILLE et MONTESINOS. Le résultat du vote n'a pas été noté. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité :

- L'acquisition, par la commune, à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain situées 1 rue du collège.
- Le fait que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune
- L'autorisation à M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Point 3 : Accompagnement du SPANC (information) Service Public d'Assainissement Non Collectif. Au sujet de l'intervention de M. Viennet, il faut lire « fosse septique » et non « fosse sceptique ».

Après ces remarques, le compte-rendu du Conseil du 06 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

M. A. VIENNET demande que comme convenu au point 3 du Conseil municipal du 06 juillet 2016, la convention entre la CAGB et la commune sur le contrôle des ANC, soit transmise aux élus. M. E. JUAREZ répond qu'il y a eu un malentendu. Il ne détient pas encore la convention. Néanmoins, cette convention sera transmise aux élus pour un vote lors d'un prochain conseil municipal.

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Etat des demandes d'urbanisme au 11 août 2016

N° de dossier	Déclarant		Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Decision
	Identification						
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUb)							
CUa02553216C0030	SCP Bernard PHILIPPE et Benoit MOHN 4B rue de Dole - BP 11927 25020 Besançon cedex 07		4 rue des Pommiers 25660 Saône	29/06/2016	29/07/2016		Simple information
CUa02553216C0031	SCP ZIMMERMANN ET BRUCHON 7 Place du général De Gaulle - BP25 - 25800 VALDAHON		6 rue des Pommiers 25660 Saône	06/07/2016	06/08/2016		Simple information
CUa02553216C0032	SCP BOICHARD VIENNET ADAM - 4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon		23 avenue de la Gare 25660 Saône	06/07/2016	06/08/2016		Simple information
CUa02553216C0033	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		1 rue des Arondes 25660 Saône	09/07/2016	09/08/2016		Simple information

CUa02553216C0034	SCP KLEBER & BOCQUENET 14 rue de la Préfecture 25000 Besançon	8 rue du Fournay 25660 Saône	18/07/2016	18/08/2016		Simple information
CUa02553216C0035	RC RACLE ET COLIN & ASSOCIES - Maître MAIRE Sophie - 2 D rue Isenbart - BP 31429 - 25007 Besançon Cedex 03	Louvière 25660 Saône	20/07/2016	20/08/2016		Simple information
CUa02553216C0036	SCP ZIMMERMANN ET BRUCHON 7 Place du général De Gaulle - BP25 - 25800 VALDAHON	28 Avenue de la Gare - 25660 Saône	21/07/2016	21/08/2016		Simple information
CUa02553216C0037	SCP BOICHARD VIENNET ADAM - Centre d'Affaires "La City" 4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon	5 et 7 Allée Louis Jahier - Lieudits «Entre Deux Velles» / Le Grand Saône 25660 Saône	04/08/2016	04/09/2016		Simple information

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DECISION

DP02553216C0032	CHAUVEAU Jean-Michel	5 rue des Castors 25660 Saône	06/06/2016	06/07/2016	Remplacement de fenêtres et création de 5 fenêtres de toit pour puits de lumière. Remplacement 1 porte remise par 1 porte 2 vantaux PVC	Accordée
DP02553216C0033	PREUX Bernard	5 rue de la Mairie 25660 Saône	15/06/2016	15/07/2016	Ouverture d'une fenêtre dans le grenier et agrandissement d'une fenêtre au rez de chaussée	Accordée
DP02553216C0034	MILLE Gisèle	1 rue Francis Bouton 25660 Saône	17/06/2016	17/07/2016	Pose d'un brise-vue	Accordée
DP02553216C0035	CHIPEAUX Sébastien	26 rue de l'Etoile 25660 Saône	20/06/2016	20/07/2016	Piscine	Accordée
DP02553216C0037	DEBOIS Bernard	8 rue Roumotte 25660 Saône	02/07/2016	02/08/2016	Modification de toiture : Remplacement fenêtres de toit et changement des tuiles	Accordée
DP02553216C0038	SCI LES 2 LACS	10 rue du Lac 25660 Saône	13/07/2016	13/08/2016	Ravalement de façades changement de toiture création clôtures	Accordée
DP02553216C0039	LOEUILLET Isabelle	2 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	21/07/2016	21/08/2016	Réaménagement d'une entrée du bâtiment	Accordée avec prescriptions

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DEPOT

PC02553216C0001	HOUILLON Jean-François	1 rue du Bouleau 25660 Saône	16/06/2016	16/09/2016	Maison individuelle	En cours d'instruction - Complétude
PC02553215C0006m1	RTE SA	1 Impasse de la Caille 25660 SAONE	09/07/2016	09/10/2016	Modificatif : parcelles, talus, teintes, surfaces de bâtiments	En cours d'instruction
PC02553216C0003	ISALYS - RAGUENET Gérard	40 avenue de la Gare - Petit Frêne 25660 Saône	20/07/2016	20/10/2016	Travaux sur construction existante : - Construction d'une extension des bureaux MEREM - Démolition d'un garage	En cours d'instruction
PC02553216C0004	RAGUENET Jean-Claude	24 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	22/07/2016	22/09/2016	Travaux sur construction existante : - Construction d'un	En cours d'instruction

						garage 88 m ² - Démolition d'un garage	
PC02553214C0002m1	SCI EGLA - GUILLAME Evelyne	7 rue Francis Bouton 25660 Saône	25/07/2016	25/10/2016		Modification des façades, des débords de toit, des accès, des agencements extérieurs et des stationnement, Construction d'un abri de jardin	En cours d'instruction - Complétude
PC02553216C0005	BOUVET Sophie	17 rue des Hurlevents 25660 Saône	29/07/2016	29/09/2016		Construction d'une véranda, toiture terrasse	En cours d'instruction - Complétude
PC02553216C0006	SCI DU BOIS BLANC - BLONDEAU Dominique	Le Touillon 25660 Saône	02/08/2016	02/11/2016		Construction d'un bâtiment à usage de chenil	En cours d'instruction
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DECISION							
PC02553214C0012m1	SCI DE LA ROCADE	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	10/02/2016	09/07/2016		Déplacement du stockage des bouteilles de gaz. Création d'une aire de pompage pour les pompiers qui impacte le stationnement et le positionnement de la piste ("rouleaux" de la station de lavage). Reprise de la signalétique. Suppression des accès piétons depuis la rue du Cheneau Blond. La cabine de paiement est celle existante (plus de cabine au concept Super U).	Accordée avec prescriptions
PC02553212C0021m3	CARRE EST	Rue de la Gare 25660 SAONE	03/03/2016	02/10/2016		Les bâtiments A et B ont été cédés à un bailleur social. Un terrain de pétanque a été créé. Les parcelles 339, 340, 343 et 344 ont été cédées au Carré Est en limite le long des garages.	Accordée avec prescriptions
PC02553211C0008m1	SCI LES 2 LACS	10 rue du Lac 25660 Saône	27/04/2016	27/07/2016		Modification de la taille de l'ouverture latérale façade sud-ouest	Accordée
PC02553216C0002	EME Alain	2 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	22/06/2016	22/08/2016		Modification des façades. Construction d'une terrasse et d'un garage ; - Rénovation intérieure d'une maison existante. - Modification des ouvertures. - Pose d'un bardage en revêtement des murs de façades (coloris ral 7005). - Construction d'une terrasse en façade de 48,60 m ² . - Construction d'un garage ossature bois de 40,32 m ² revêtu de bardage idem à la maison et toiture végétalisée.	Accordée

INFRACTION CONSTATEE AU TITRE DE L'URBANISME					4 administrés	
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP) DECISION						
AT02553216C0002	SCI EPHELIDIA	7 rue du Pied de Roche 25660 Saône	23/03/2016	22/07/2016	Cabinet de dermatologie	de Accordée
AT02553216C0003	CBM25	1 rue Louis Jahier 25660 Saône	25/04/2016	24/08/2016	Centre de Biologie Médicale	Accordée avec prescriptions
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNE (DIA)						
N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA2016-22	MONNIN Marcelle (GARCELET)	Maisons CONTOZ	24/06/2016	24/08/2016	3 rue de la Mairie 25660 Saône	Non
DIA2016-23	BEZ Jacqueline	Mr Mme VUILLEMIN Jean-Louis	05/07/2016	05/09/2016	57 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Non
DIA2016-24	LOBJEOIS Danièle (Veuve FERY)	Mr Mme VIDAL Vincent	09/07/2016	09/09/2016	1 rue des Arondes 25660 Saône	Non
DIA2016-25	MOUREY Francis & LEROY Aurélie	Mr BEULIEU Nicolas	11/07/2016	11/09/2016	23 rue de la Fontaine 25660 Saône	Non
DIA2016-26	HANS Hervé - VIENNET Bénédicte	PELLET Olivier et CHANUDET Cécile	12/07/2016	12/09/2016	6 rue des Pommiers 25660 Saône	Non

2. Travaux ancien gymnase (information)

M. Le Maire présente l'évolution du dossier « rénovation de l'ancien gymnase ».

Le Maître d'œuvre LA FABRIKE a été désigné. Fin juillet, il a présenté un APS (Avant-Projet Sommaire).

Comme le montant du projet présenté dans l'APS est supérieur à l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, M. le Maire a rencontré les différentes structures qui pourraient aider la commune :

- Le Conseil régional pourrait consentir une subvention à hauteur de 20% ;
- Le dossier est éligible à la DETR pour l'accessibilité et pour les équipements sportifs ;
- La CAGB pourrait apporter son aide sur le point isolation ;
- Le dispositif Effilogis pourrait éventuellement subventionner le projet (montant attendu du 0 € à 40 000 €) ;
- Une aide sur l'enveloppe parlementaire du sénateur sera sollicitée sur ce projet pour 15 000 € ;
- Le Conseil départemental ne subventionnera pas ce projet car des aides ont déjà été reçues pour la construction du nouveau gymnase.

Au vu de ces nouvelles subventions potentielles, le plan de financement sera revu.

Le Conseil municipal sera exceptionnellement convoqué pour débattre uniquement de ce programme pluriannuel.

Une rencontre avec le Comptable est programmée pour faire le point sur le financement de ce projet.

Mme S. GAUTHEROT demande si les dossiers de subventions ont bien été déposés et si tous les chiffres seront connus lors de ce Conseil exceptionnel.

M. le Maire répond que tous les dossiers de subventions sont déposés à l'exception du dossier Effilogis. Les chiffres seront connus lors de la révision du plan de financement. L'APS présente un montant de 578 000 € HT pour les travaux (contre 453 600 € TTC prévu en mars) mais comme plus de subventions sont attendues, un équilibre pourrait être trouvé.

M. le Maire souhaite la réalisation de ce projet dans son ensemble, « si on commence on va jusqu'au bout ».

COMMISSION PATRIMOINE- COMMERCE- ENVIRONNEMENT

3. Mise à disposition d'un agent – Syndicat du Plateau (décision)

Suite à l'information donnée lors du Conseil municipal du 06 juillet 2016, M. FABREGUES explique que le Syndicat du Plateau a employé un agent en contrat aidé. Cet agent est mis à la disposition de la commune de Saône à raison d'une soixantaine d'heures pour un coût horaire de 2.90 €.

M. D. FABREGUES demande au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition d'un agent par le Syndicat d'étude et d'Aménagement du Canton de Besançon-Sud Plateau à raison de 6 heures par semaine durant 10 semaines ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à sa réalisation ;

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

4. Budget forêt 2016 (Décision modificative budgétaire)

M. D. FABREGUES rappelle que par délibération du 05/11/2015 n° 2015-11-06, le Conseil municipal a donné son accord pour la vente de bois (parcelle 15) pour alimenter les contrats d'approvisionnement de l'ONF avec les transformateurs de bois.

Les travaux d'abattage et de débardage sont de 9 800 € HT et les recettes attendues d'environ 30 000 € en prévoyant l'escompte 1% accordé sur certaines ventes.

Pour cela, il est proposé d'augmenter les crédits suivants :

Dépenses	Recettes
Augmentation de crédits Cpte 61524 et 665	Augmentation de crédits Cpte 7022
10 000.00 €	10 000.00 €

Par délibération du 06/07/2016 n° 2016-07-01 et suite aux travaux de défrichement réalisés par RTE (parcelles 1 et 2), le Conseil municipal a donné son accord pour le reboisement de ces parcelles par l'ONF et son accord pour accepter la compensation financière de RTE.

Pour cela, il est proposé d'augmenter les crédits suivants :

Dépenses	Recettes
Augmentation de crédits Cpte 2117	Augmentation de crédits Cpte 1328
30 370.00 €	30 370.00 €

Les travaux ONF pour le reboisement seront réalisés de 2016 à 2020 et seront constatés en RAR en fin d'année.

M. C. PRAOM dit que la réalisation des travaux sur quatre années retarde la reconstitution des plantations. Il aurait fallu mieux négocier avec l'ONF.

M. D. FABREGUES refera le point avec l'ONF pour éventuellement accélérer le programme de reboisement.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

5. Cession du minibus Master (décision)

M. D. FABREGUES explique qu'un nouveau minibus Citroën Jumpy a été acheté sur le budget du service périscolaire.

Il a été considéré l'état et l'âge du véhicule minibus Citroën Master, immatriculé 969 XE 25, dont la date de première mise en circulation est le 18 octobre 1999 et qu'il a été acheté en 2003 pour la somme de 12 780 € sur le budget principal.

Le minibus Citroën Master n'a plus d'utilité pour la commune et il peut être considéré que sa valeur actuelle est nulle ; Sa valeur dans l'actif est toujours de 12 780 € du fait que les biens ne sont pas amortis sur le budget principal.

Le garage Automobiles Franc-Comtoises a proposé de prendre en charge ce véhicule sans frais ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- la cession du véhicule Citroën Master immatriculé 969 XE 25 à titre gratuit au garage Automobiles Franc-Comtoises domicilié à Besançon ;
- le fait que cette opération ne fait pas l'objet d'écriture budgétaire ;
- le fait que le véhicule Citroën Master sera sorti de l'actif de la commune pour sa valeur d'achat.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

6. Enquête publique aérodrome de La Vèze (information)

M. D. FABREGUES rappelle que le dossier d'enquête publique pour l'aérodrome de la Vèze concerne le plan des servitudes aéronautiques de dégagement. Celui-ci est consultable en mairie. Le commissaire-enquêteur sera à disposition du public le samedi 1^{er} octobre 2016, date de clôture de l'enquête.

Dans tous les cas et quelles que soient les remarques recueillies lors de l'enquête publique, le projet sera accepté en l'état. Malgré tout il est important de faire des remarques sur les différents préjudices que subira la commune à cause des travaux de déboisement présentés : préjudice paysager, préjudice financier (l'entretien sera, par la suite, à la charge des communes concernées par le déboisement), incidences sur le biotope du Marais de Saône.

M. C. MARECHAL demande que la commune puisse être partie prenante dans le suivi du dossier et des travaux.

M. A. VIENNET insiste sur le fait qu'il faut préserver le rideau naturel des arbres sur le Marais.

M. C. PRAOM constate que les plans des parcelles touchées par le déboisement dont il avait eu connaissance dans un premier temps n'apparaissent pas dans le dossier d'enquête publique.

Mme S. GAUTHEROT qui a rencontré le commissaire enquêteur à Besançon estime que ce dossier n'est pas suffisamment explicite et qu'il faut également aborder la question de l'évolution de l'aérodrome. Le commissaire enquêteur prendra toutes les remarques en compte.

M. Le Maire propose une concertation entre les élus, l'ONF, le syndicat du Marais afin de présenter des observations au commissaire-enquêteur au nom de la commune.

Il est précisé que les propriétaires privés concernés ont été informés par le syndicat de l'Aérodrome.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

7. Voyage ANCV du 5 au 12 septembre 2016 (information)

Les participants au voyage organisé par le CCAS ont été, dans l'ensemble, très satisfaits du séjour. Une enquête de satisfaction a été menée à leur retour. Elle portait sur les six points suivants : l'avis sur le voyage en autocar, l'accueil et le personnel, les chambres et la propreté, les repas, les excursions, l'animation sur place. Le résultat a été 138 « très bien », 108 « bien » et 36 « moyen ».

Une personne a dû être hospitalisée à cause d'une double fracture à la cheville. Elle a été rapatriée et va bien.

Mme A. LE BRAS remercie l'aide de M. L. CALVA et de M. le Maire, présents lors du départ, et celle de M. C. PRAOM présent au retour. Un courrier a été envoyé au transporteur pour remercier le chauffeur qui a été particulièrement apprécié.

La réunion post-voyage aura lieu le mercredi 5 octobre à 18 heures à la Salle Guinemand.

8. Don au CCAS d'un couple de participants au voyage (décision)

Un couple, éligible à l'aide de l'ANCV, a abandonné cette aide au profit des œuvres du CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce don de 370 € (budget CCAS). Mme A. LE BRAS a envoyé un courrier de remerciement.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

9. Proposition Mutuelle Amélis (information)

Mme A. LE BRAS rappelle que M. DELIOT viendra proposer une mutuelle solidaire AMELIS aux saônois. Une information avec coupon-réponse est parue dans l'Info Saône et une présentation publique aura lieu le 28 septembre, avec possibilité d'entretiens individuels les jeudi 29 septembre et mardi 4 octobre.

Les tarifs proposés sont avantageux.

L'information sera diffusée dans la Presse Bisontine, dans l'Est Républicain, sur le site et la page facebook de la commune.

Mme S. GAUTHEROT demande pourquoi il n'y a pas de rapprochement avec la CAGB qui a mis en place un dispositif similaire. Au nom de l'intérêt général, cette proposition est intéressante mais il semblerait important de proposer au moins deux mutuelles.

M. le Maire répond qu'aucune analyse comparative ne sera proposée car ce n'est pas le rôle de la commune.

Mme A. LE BRAS explique que la démarche du CCAS est de faire prendre conscience aux gens qu'on peut mieux se soigner avec une mutuelle et d'aider les plus démunis. La commune ne s'engage pas dans une négociation mais chaque personne est libre de comparer.

10. Fonds de Solidarité Logement (décision)

Mme A. LE BRAS évoque le Fonds de Solidarité pour le Logement. Le FSL finance principalement les aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie et d'eau) et l'accompagnement des ménages. Cette année, le CCAS a sollicité plusieurs fois le FSL.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2016 à raison de 0.61 € par habitant.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

11. Spectacle du 7 décembre à l'Espace du Marais (décision)

Mme A. LE BRAS présente la décision d'un groupe d'élus de proposer aux saônois un spectacle de 1 heure 45 animé par la troupe « Succès Fou ». Le spectacle est composé de chansons des années 60, 70 et 80, de parodies, d'imitations avec de nombreux costumes et décors. Les communes qui ont organisé ce spectacle en font des éloges.

400 places assises pourront être proposées à l'Espace du Marais.

Le prix de l'entrée sur réservation n'est pas encore défini.

Le coût de la représentation par la troupe est de 3 200 € auxquels il faudra ajouter le frais relatifs à la sécurité, aux frais de Sacem, aux frais de publicité et de billetterie...

M. M. ROGNON demande si la décision porte sur l'acceptation de la réalisation de ce spectacle même en cas de déficit. Certaines troupes prennent en charge le déficit. D'après la plaquette présentée aux élus, il semblerait que ce spectacle soit présenté aux séniors.

Mme A. LE BRAS dit que le déficit sera à la charge de la commune et que le spectacle est tout public. La communication qui sera faite sur les communes des alentours permet d'envisager sans problème le remplissage de la salle.

M. A. VIENNET se dit favorable à l'organisation d'une telle manifestation mais demande que le montant des dépenses maximum soit clairement précisé et présenté aux élus.

M. C. MARECHAL demande que le dossier soit suivi par la commission Communication, ce qui est accepté.

M. Le Maire souhaite que tous les élus s'engagent dans cette organisation et propose :

- d'accepter le principe de l'organisation d'un spectacle à l'Espace du Marais soit fin 2016, soit début 2017 ;
- d'accepter un montant de dépenses maximum de 5 000 € sur le budget principal.

D'autres éléments et le plan de financement précis seront transmis aux élus.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

M. A. VIENNET réitère sa demande d'être destinataire des comptes-rendus anonymés du CCAS.

Mme A. LE BRAS répond qu'elle est en mesure d'envoyer les comptes-rendus quand on lui demande. L'accord du Conseil d'administration est nécessaire pour la diffusion générale systématique à tous les élus. Ce point sera présenté à la prochaine réunion du CCAS.

Il est bien entendu que ces comptes-rendus font état des personnes aidées de façon anonyme.

COMMISSION COMMUNICATION- JEUNESSE ET SPORTS

12. Panneau d'information à leds (information)

M. L. BANDELIER explique que les panneaux d'affichage à leds seront installés d'ici fin septembre. Le premier sera situé à côté de l'ancien gymnase et le second sera situé au carrefour avenue de la Gare et rue du Cheneau-blond.

Cinq personnes seront formées à l'utilisation du logiciel (trois élus et deux agents). Les informations seront transmises depuis la mairie en liaison GPRS (General Packet Radio Service).

Les demandes pour une inscription sur les panneaux devront être faites sur l'adresse contact@saone.fr.

Mme S. GAUTHEROT demande quelles informations seront transmises.

M. C. MARECHAL, responsable de l'utilisation de ce support, précise que les messages seront adaptés au format d'affichage et seront des informations municipales, culturelles, sportives. Il sera sans doute nécessaire de prévoir une période de mise en place et d'adaptation.

M. A. VIENNET demande si l'implantation sur le futur rond-point de la gare est volontaire et si la réalisation d'une ligne aérienne n'aurait pas pu être évitée.

M. D. FABREGUES répond qu'il n'y avait pas d'autre possibilité à ce jour, mais qu'il est possible de le déplacer si besoin est.

M. C. MARECHAL précise que le coût du socle béton est de 400 € par panneau.

13. Comité de pilotage : présentation du projet centre culturel de la Messarde (information)

M. L. BANDELIER présente un projet établi sur la base des besoins exprimés par les utilisateurs. Le plan est distribué aux élus.

L'objectif étant de rendre ce bâtiment plus fonctionnel, mieux isolé thermiquement et phonétiquement.

L'accès par badges et l'installation de cloisons escamotables seraient nécessaires.

Le plan de financement et la faisabilité du projet restent à étudier.

M. le Maire rencontrera les Maires du Plateau afin d'étudier avec eux le financement possible pour les aménagements spécifiques destinés à l'école de musique.

Mme S. DOMINGUES interroge sur les points d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et les coûts. M. L. BANDELIER répond que M. Y. DANCY, personne compétente, travaille sur ce dossier à titre gracieux et qu'actuellement aucun frais n'a été engagé.

Mme E. OPPER fait remarquer que toutes les communes du plateau mettent des salles à disposition pour l'enseignement de la musique.

Mme S. GAUTHEROT interroge sur l'avenir du Syndicat du Plateau, sur les orientations prises par la CAGB par rapport à l'application de la loi NOTRe. M. le Maire répond qu'actuellement personne n'est en mesure de donner des informations précises sur les conséquences de cette loi.

14. Création d'un groupe de travail communication (information)

M. L. BANDELIER propose la création d'un groupe de travail composé d'élus et de saônois afin de travailler sur la communication.

Mme S. GAUTHEROT fait remarquer que ce projet a déjà été proposé il y a deux ans et l'an dernier sans effet. Elle demande qu'il ne soit pas fait de confusion entre information et communication.

M. L. BANDELIER répond que ce groupe travaillera sur la diffusion des informations sur tout support et la communication en général (papier, site internet, panneaux d'affichage à leds,...).

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

15. Bilan sur investissements école maternelle (information)

Mme V. COURCIER fait le point sur les investissements pour la maternelle :

- Tables complémentaires pour la classe de Mme CUINET,
- Tables d'angles pour les travaux de groupe,
- Tables rondes pour la classe de Mme NICOLET,
- Bancs sans dossier pour la cuisine,
- Mini-congélateur pour le stockage des poches de glace.
- Couchettes empilables pour la salle de sieste,
- Tableau d'affichage vitré pour le préau,
- Lave-linge en remplacement de l'ancien qui est hors service,

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP ont été réalisés pour l'accès aux toilettes et pour l'accès à l'école (réalisation provisoire d'un plan incliné).

Une sonnette a été installée pour l'ouverture du portail et un mégaphone a été acheté pour les exercices de confinement.

Les investissements 2016 pour la maternelle sont terminés et sont contenus dans l'enveloppe proposé lors du vote du budget.

16. Bilan sur investissements service périscolaire (information)

Comme prévu lors du vote du budget, l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle est programmée. Plusieurs fournisseurs se sont déplacés à la cantine pour étudier la meilleure manière de faciliter le travail de manutention des agents. Le choix semble se porter sur l'achat d'un lave-vaisselle similaire à celui de la nouvelle salle Guinemand. Le coût de ce lave-vaisselle est supérieur à l'enveloppe prévue. D'où le point suivant :

17. Budget périscolaire et accueil de loisirs (Décision modificative budgétaire)

Pour le fonctionnement du service, il est nécessaire de prévoir des dépenses supplémentaires :

Choix d'un lave-vaisselle dont le coût sera supérieur à celui prévu au budget,

Augmentation des dépenses au chapitre 011 (alimentation, produits d'entretien...)

Prévision de l'achat d'un scanner de bureau, de paniers de basket mobiles, de plats de réchauffe.

Ces dépenses seront compensées par les redevances sur lesquelles il est constaté une augmentation de 20 % sur les huit premiers mois 2016 par rapport au huit premiers mois 2015.

Pour cela, il est proposé d'augmenter les crédits suivants :

Dépenses		Recettes	
Augmentation de crédits		Augmentation de crédits	
Chapitre 011	7 000.00 €	Chapitre 70	8 000.00 €
Chapitre 21	1 000.00 €		

Virement de la section fonctionnement vers la section investissement			
Chapitre 023	1 000.00 €	Chapitre 021	1 000.00 €

Un point sur le chapitre 012 (charges de personnel) sera fait avant la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

Mme V. DURAND dit que la Maison Hôtelière de Besançon propose en ce moment des aides financières pour l'acquisition de lave-vaisselle afin de réduire la pénibilité.

Cette solution sera étudiée avant la signature de la commande.

M. A. VIENNET demande un point précis et complet sur le budget périscolaire (chiffres, fréquentation, évolution etc).

Mme V. COURCIER fera le point à la prochaine réunion finances.

COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES

18. Démission de l'adjoint aux Finances (informations)

M. le Maire annonce la démission de M. T. ROUX, pour raisons personnelles, de son poste de conseiller et de son poste d'adjoint au maire délégué à l'administration et aux finances. Cette démission a été actée par la Préfecture.

Il appartient au maire de solliciter Mme Françoise COURGEY, prochaine élue sur la liste. Si elle ne souhaite pas siéger, elle devra démissionner. Dans ce cas le poste sera proposé au conseiller suivant et ainsi de suite.

M. le Maire fait part d'une information transmise par M. Thierry ROUX « le cumul des indemnités perçues en tant qu'adjoint a été versé à une association caritative ».

M. le Maire demande aux élus qui le souhaitent de présenter leur candidature pour le poste d'adjoint délégué à l'administration et aux finances pour une élection au prochain Conseil.

Même si la loi l'autorise à dissoudre la commission finances, M. le Maire ne le souhaite pas. Si aucun élu ne veut se présenter, il présidera lui-même cette commission.

19. Modification des statuts de la CAGB (décision)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie au 1er janvier 2017 les compétences des communautés d'agglomération.

Le Conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 30 juin 2016 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui intègre les changements introduits par la loi NOTRe :

- La nouvelle rédaction de la compétence « développement économique ».
- Les compétences déchets et aires d'accueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles.

La modification mets les statuts en conformité avec le CGCT en :

- Remplaçant le terme de « délégués » par celui de « conseillers »,
- Supprimant la disposition suivante : « lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désigne un délégué suppléant ». En effet, le mode de désignation des suppléants varie selon la commune (moins ou plus de 1 000 habitants).

Enfin, la liste des membres est également mise à jour pour prendre acte de la création de deux communes nouvelles : Osselle-Routelle et Vaire.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Mme S. GAUTHEROT, même si ce vote s'impose, tient à souligner l'importance de cette évolution de compétence en matière économique sur le projet de Zone d'Activités du Cheneau Blond.

Adopté à la majorité (18 voix pour ; 4 abstentions (V. COURCIER, E. OPPER, M. ROGNON, C. PRAOM)).

ZAE : Zone d'Activité Economique du Cheneau Blond

Une réunion sur le projet de ZAE à Saône s'est tenue en présence du SYDED, du Service des Domaines, de la SedD, de l'entreprise Bonnefoy, de la CAGB, de la DGfip et de la commune de Saône.

La SedD souhaitait la signature d'un compromis de vente pour l'achat du terrain communal au prix de 5 € le m² alors que le service de Domaine en proposait 7.50 € le m².

Ce compromis ne pouvant être envisagé, M. le Maire a déposé le dossier, pour analyse par les services de la CAGB. Il apparaît qu'il y a lieu d'attendre d'attendre la prise de compétence par la CAGB prévue à partir de janvier 2017. En effet la CAGB devra prendre en charge environ 80 zones d'activité en 2017, il est donc impossible de connaître ses orientations et ses priorités dans ce domaine.

Mme S. GAUTHEROT fait remarquer qu'il est interdit de vendre un terrain à un prix inférieur à celui des Domaines. La vente de ce terrain n'est pas sans conséquences pour la commune. Il faut absolument estimer le coût des aménagements (voirie, réseaux...). Même si la CAGB prend la compétence ZAE, la commune reste propriétaire du terrain et a le choix de le vendre ou de ne pas le vendre. Il pourrait sembler logique de proposer à M. Bonnefoy l'achat de son terrain au prix de 5 € afin de créer une réserve foncière, c'est le rôle d'une commune.

M. A. VIENNET approuve cette proposition car elle faciliterait les négociations futures s'il y a un seul propriétaire.

M. le Maire conclut en précisant qu'aucune vente et aucune étude ne seront faites avant transfert à la CAGB.

20. Création d'un poste d'animateur dans le cadre du dispositif CUI CAE (décision)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, M. le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 22/09/2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Il est donc proposé de signer une convention avec l'Etat et un contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- créer un poste d'animateur dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi
- préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- d'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi.

Adopté à l'unanimité (22 voix pour).

21. Convention de gestion des barrières du Syndicat du Marais (décision)

M. le Maire rappelle les termes de la convention qui a fait l'objet de discussions lors du Conseil municipal du 1^{er} juin 2016. Les élus avaient donné un avis favorable à la convention aux conditions suivantes :

« article 4 Modalités de gestion des barrières :

Toutes réparations ou remplacements en cas de dégradation ou détérioration seront à la charge du Syndicat du Marais de Saône et non pas à la charge de la commune,

Les ouvertures et fermetures à la demande éventuelle de propriétaires, ne seront pas gérées par la commune mais par le Syndicat. »

Le Syndicat du Marais refuse catégoriquement l'entretien des barrières car il n'en a pas les moyens matériels.

Depuis trois mois, la gestion des barrières (les ouvertures/fermetures à la demande éventuelle de propriétaires) est sous l'autorité du Maire. De nombreux propriétaires sont concernés (280) mais aucune demande n'a été faite lors de ces trois derniers mois.

Suite à ces constats, M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention entre le Syndicat du Marais et la commune de Saône ayant pour objet de préciser les modalités de gestion des barrières mise à disposition par le Syndicat dans les termes présenté par le Syndicat du Marais.

Adopté à la majorité (18 voix pour ; 4 abstentions (S. GAUTHEROT, G. PARIS, D. PEYRARD, A. VIENNET)).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

Reprise de la Diagonale du Doubs le 30 avril 2017 ;

Prochains Conseils municipaux :

Conseil municipal exceptionnel « opération rénovation de l'ancien gymnase » avant le 16 novembre 2016

Mercredi 16 novembre 2016

Mercredi 14 décembre 2016

Article du groupe opposition sur Saône Votre Commune :

Discussion après que la séance soit levée.

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire,

Yoran DELARUE




Le Rapporteur,

Sylvie GAUTHEROT

